

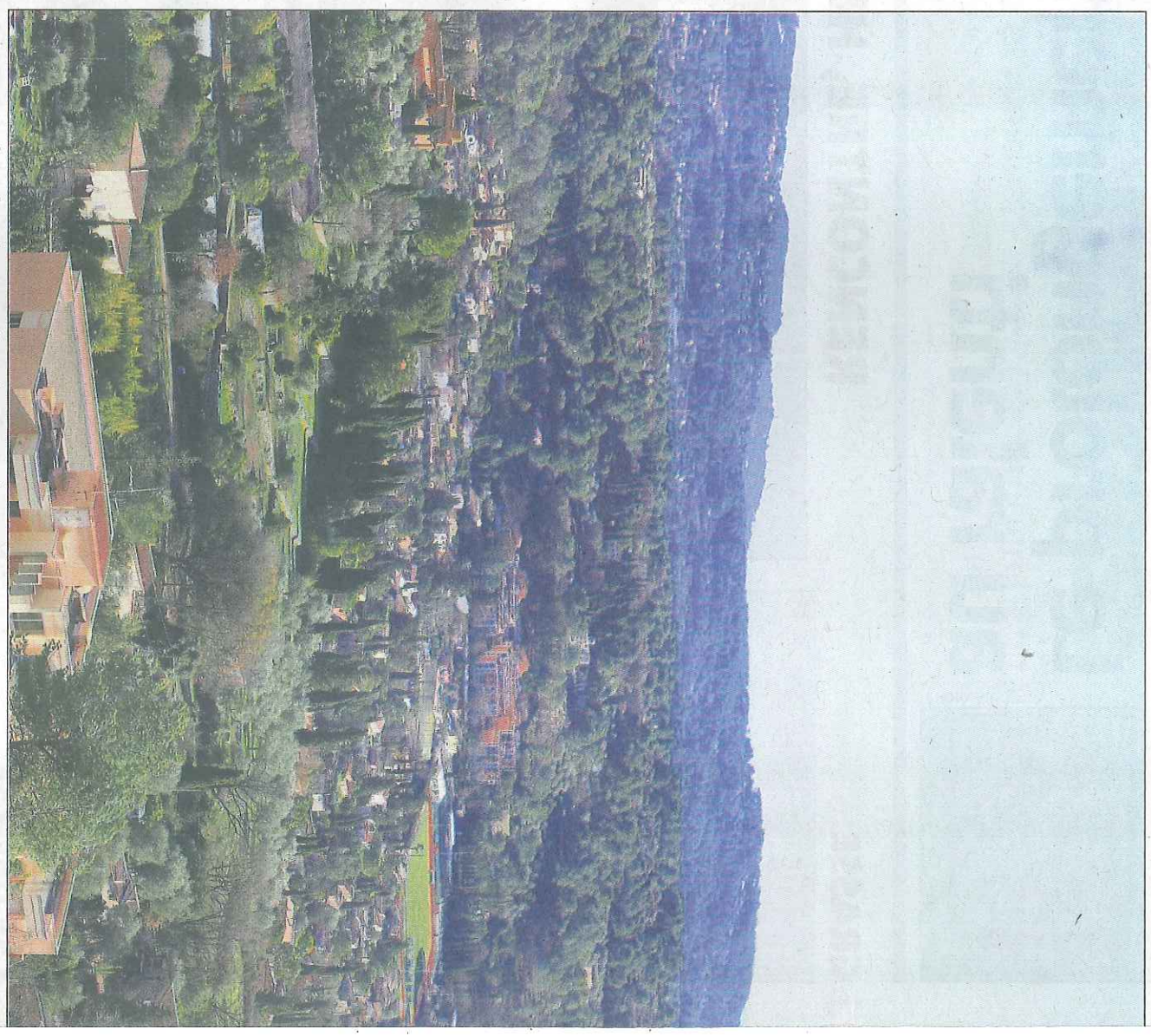
L'info du jour

Pénétrante: coup de

Alors que l'association de défense de l'environnement des quartiers Saint-Antoine et Saint-Jacques continue de se battre contre le projet, le Département reporte le budget prévu pour les travaux du tronçon entre Perdigon et Jean-Girard à 2020

Trente-cinq ans. C'est le temps qu'il aura fallu entre l'idée d'une pénétrante Cannes-Grasse (1956) et sa construction, dans les années 90... À l'époque, les associations s'étaient battues pour qu'elle ne devienne pas un barreau autoroutier à péage entre l'A8 et l'A8 bis (un programme de doublement autoroutier existait alors dans les Alpes-Maritimes).

Aujourd'hui, la voie express fait toujours parler d'elle dans les quartiers Sud de Grasse. En cause ? Son extension, nécessaire, pour désengorger les voies empruntées par un flot de véhicules aux heures de pointe. Une extension sous forme de boulevard urbain qui relierait le stade Perdigon au stade Jean-Girard. Cet aménagement, mis en œuvre par le conseil départe-



Verra-t-on arriver dans les quartiers de St-Antoine et St-Jacques les deux viaducs permettant de

Textes : Aurore HARROUIS
aharrouis@nicematin.fr
Photos : Patrice LAPOIRIE et A.H.

Saint-Antoine / Saint-Jacques: la lutte ne faiblit pas

Non, ils ne cesseront pas de se battre pour l'avenir des quartiers Sud de Grasse. Ces coins que les membres de l'association de défense de l'environnement des quartiers Saint-Antoine et Saint-Jacques estiment menacés par le projet de prolongement de la pénétrante porté par le Département depuis 2006. Ces quartiers que deux viaducs (de 27 à 29 mètres de haut) pourraient toiser si la réalisation venait à aboutir.

Dernièrement, au cours de leur assemblée générale, ils ont encore répété leur désir de « ne pas lâcher » la lutte.

« Si on doit aller au conseil d'État, on ira »

« 100 millions d'euros⁽¹⁾ pour moins d'1,9 kilomètre de prolongement qui ne résoudra rien, sinon transférera à Saint-Jacques les problèmes des Quatre-Cheminis.



Le recours présenté par l'association en janvier 2015 devant le tribunal administratif de Nice a été rejeté. Un nouveau recours a été déposé auprès de la cour administrative d'appel de Marseille.

c'est de la folie ! », lance Paul Euzière, président de l'association, devant la trentaine de membres réunis. En préambule, il rappelle qu'« à l'enquête publique de 2013, plus de 500 personnes se sont exprimées, dont une majorité défavorablement »

Une donnée qui a poussé l'association à présenter, en janvier 2015, un recours devant le tribunal administratif de Nice. Ce dernier, tout comme celui de l'Association de défense des riverains du quartier de Châtea-Folle, celui de la so-

ciété Jacques Chibois ainsi que celui d'une riveraine, a été rejeté en février 2017. « Un recours a été déposé auprès de la cour administrative d'appel de Marseille, précise Paul Euzière. Nous sommes en attente d'une date d'audience, ça prend

son temps [...] Mais si on doit aller au conseil d'État, on ira. On est sûr de défendre l'intérêt des quartiers grassois. »

Et pour ce faire, l'association compte bien pointer ce qu'elle croit inexact dans les études menées par le Département.

L'espoir d'une nouvelle étude sur les déplacements

« Le comptage de véhicules sur lequel est basé le tracé du prolongement de la pénétrante est faux, assure le président de l'association, qui est également élu municipal et communautaire. Nous avons obtenu de l'agglo qu'elle décide d'une étude sur les déplacements. Les résultats seront connus en mars. À la commission déplacement de la CAPG, on semble plus réservée sur ce prolongement... Plus personne ne semble défendre la pénétrante. On gagne du ter-

rain. » Ces éléments nouveaux pourraient nourrir le recours toujours en cours.

« Il faut aussi évaluer le rapport entre le coût d'un tel projet et ses avantages... On ne voit pas pourquoi on devrait transformer la ville en nœud routier alors que des solutions alternatives existent et sont beaucoup moins onéreuses. »

Parmi elles, le passage en tunnel, la création d'une voie plus directe entre Peymeinade et le Tignet ou encore un contournement par le réseau de la Siagne : « on a doublé les votes entre Pégomas et Mandelieu, pourquoi ne pas poursuivre plus loin ? », proposait alors un habitant.

1. Montant des travaux de réalisation du prolongement estimé par l'association. Ce montant est contesté par le Conseil départemental qui chiffre le projet à 64,5 millions d'euros TTC, somme à laquelle il faut ajouter 2,23 millions d'euros d'acquisitions foncières restant à faire.

frein au prolongement



Questions à Jean-Raymond Vinciguerra, conseiller départemental de Grasse Sud

« Le financement de la finition n'interviendra pas avant 2020 »

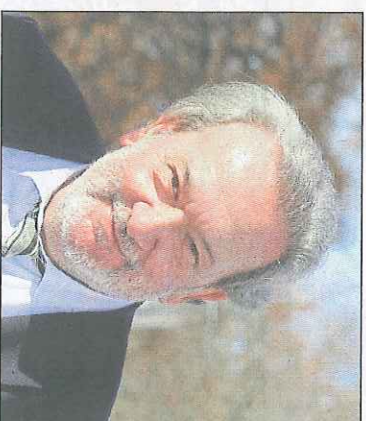
La pénétrente ? C'est un dossier sur lequel il travaille depuis plus de 20 ans... Jean-Raymond Vinciguerra prône son prolongement ou plutôt « sa finition », comme il dit et souhaite que cette opération soit une des priorités du contrat de plan Etat-Région 2020.

Le projet de prolongement n'a pas été inscrit au dernier contrat plan Etat-Région 2015-2020...

La bretelle de la Paoute pour laquelle les travaux doivent débuter en 2019 y figure (*lire ci-dessous*) mais pas le prolongement. Ce qui signifie que tout est reporté à après 2020. Le financement n'interviendra pas avant. Le département est d'ailleurs en discussion pour inscrire cette opération au contrat de plan 2020. Par ailleurs, les acquisitions amiables se poursuivent.

Le dossier prend-il du retard ?

Cela va bien sûr entraîner un nouveau retard dans un dossier qui a déjà soixante ans ! L'enorgorgement des routes que connaît Grasse aujourd'hui ne doit pas durer. Sans oublier que nul ne sait aujourd'hui à qui reviendra la compétence des routes en 2020. Les



(Photo archives N.-M.)

conseils départementaux existeront-ils encore ou seront-ils dissous ?

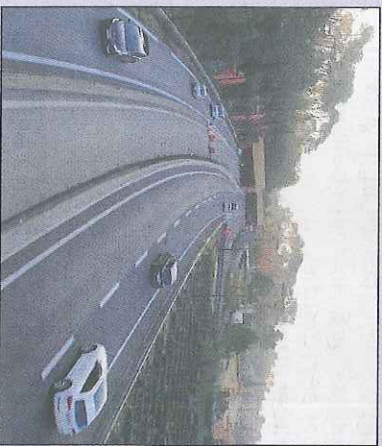
Quel regard portez-vous sur les recours associatifs contre le projet ?

La déclaration d'utilité publique a été attaquée au Tribunal Administratif, elle a été confirmée et validée par le jugement du TA, ce jugement a fait l'objet d'un appel, en matière administrative, un appel n'est pas suspensif du jugement. Nous sommes donc en mesure de poursuivre le projet... Par ailleurs, il faut rappeler que 4 sur les 5 associations qui se sont prononcées dans le cadre de l'enquête publique étaient en faveur de ce projet.

prolonger l'actuelle pénétrente jusqu'à St-Jacques ? Pas avant 2020, en tout cas.

Une longue et sinieuse histoire...

- 1956 : on commence à parler d'un programme d'aménagement dénommé Pénétrente Cannes Grasse. Il concerne la réalisation d'une voie bidirectionnelle, avec un terre-plein central, des accotements stabilisés, des échangeurs et bretelles de raccordement sur une longueur d'environ 10 kilomètres entre l'échangeur de Mougins sur l'A8 et la ville de Grasse.
- l'échangeur de Cannes-Mougins sur l'A8 et la commune de Mougins.
- Septembre 1991 : la deuxième section, entre Mougins et le boulevard Emmanuel-Rouquier au Sud-Est de Grasse, est mise en service.
- Juillet 1997 : ouverture de la troisième section, comprenant la création d'un demi-échangeur boulevard Emmanuel-Rouquier et la RD9, avec un carrefour dénivelé provisoire sur le boulevard Rouquier et un seul sens pour la tranchée couverte des Aspres.
- 1^{er} janvier 2006 : suite au transfert des routes nationales au Département, la RN85, route Napoléon, devient RD 6185.
- 2012 : déclaration d'utilité publique sur la finalisation de l'échangeur Rouquier (quatrième section de la pénétrente).
- Octobre 2014 : mise en service de la bretelle d'accès et du giratoire sud de l'échangeur de Rouquier.



- 1974 : première déclaration d'utilité publique relative à l'engagement de ce programme.

- Juillet 1991 : mise en service de la première section, comprise entre

Desserte de la Paoute : les travaux devraient débuter en 2019

Sur cet axe de développement de la pénétrente, c'est la découverte de plantes protégées qui a retardé le dossier. Il a donc fallu repenser le tracé. Le projet initial, avec deux giratoires de part et d'autre de l'axe, d'un franchissement de la RD6185 en passage supérieur et de la modification du giratoire de la Paoute a également fait l'objet de nombreuses variantes liées aux contraintes d'accès de la station d'épuration, de la station de séchage des boues et des commerces, de la nécessité de reloger la station de lavage et de l'impact sur le centre équestre dont les principes ont été validés fin 2015. « Cet échangeur complet comprendra un rond-point surélevé sur le modèle de celui de Mougins-Sartoux », détaille Jean-Raymond Vinciguerra.



L'enquête publique sera lancée en avril 2018 pour le projet de création d'un échangeur complet sur la RD6185. Le projet, estimé à 17 millions d'euros hors taxe est retenu au Contrat de Plan État Région (7,60 millions d'euros de l'État, 5,60 millions d'euros de la Région et 3,80 millions d'euros du Département). Les travaux sont envisagés à partir de mi-2019 sous réserves de procédures favorables. Pour une livraison espérée en 2020. Et un apaisement du trafic pour les véhicules à destination ou provenant de Grasse Sud et Grasse Centre. Restera ensuite à la Ville la charge d'imaginer et d'aménager un cheminement vers la zone d'activités.

Le chiffre

80%

C'est la proportion des emprises foncières déjà acquises par le département pour la future construction du prolongement à Grasse Sud. Les achats amiables se poursuivent.